

Modification constitutionnelle de 1987

Le Canada est le pari qu'ont fait des hommes et des femmes de cultures, de langues et de religions diverses, de résoudre leurs différends, d'harmoniser leurs intérêts et de faire triompher les valeurs de respect des autres et du dépassement de soi.

Un gouvernement conservateur tiendra ce pari. Collaboration et compréhension seront plus que des mots pour nous. Ce sera l'honneur du parti que je dirige d'en faire une façon de vivre, de traiter avec nos concitoyens, de souffrir, de travailler et de triompher avec eux. Une chose est certaine, pas un Québécois, pas une Québécoise n'a autorisé les libéraux fédéraux à profiter du désarroi du Québec, à la suite du référendum, pour le frapper d'ostacisme constitutionnel. Mon parti ne se réjouit pas de l'affaiblissement politique dans lequel ces événements déplorables ont placé le Québec. Si le Québec est affaibli, le Canada est affaibli, si le Québec est fort, le Canada est fort.

Il y a place au Canada pour l'affirmation de toutes les identités, pour le respect de toutes les aspirations et pour la poursuite de tous les idéaux.

Je sais que les Québécois et les Québécoises ne se contenteront pas de simples paroles. Il faudra donner des gages et poser des gestes pour atteindre l'objectif que je me suis assigné, soit: convaincre l'Assemblée nationale du Québec de donner son assentiment à la nouvelle Constitution canadienne avec honneur et enthousiasme.

Madame la Présidente, depuis l'Entente Meech-Langevin, mission accomplie. En tant que Québécoise, mon désir le plus cher s'est réalisé grâce à la ferme volonté et au talent de négociateur de notre premier ministre (M. Mulroney) et à l'ouverture d'esprit des premiers ministres provinciaux, et j'en suis très fière.

Cet Accord historique met fin à l'isolement constitutionnel du Québec, à des conditions qui sont bonnes pour le Québec, pour toutes les provinces et surtout pour le Canada tout entier.

Comme vous le savez, madame la Présidente, la situation du Québec des vingt dernières années n'était pas reluisante. Un climat constant de confrontation s'était établi entre la législature provinciale et le gouvernement central. Aucune possibilité de concertation n'existe entre les deux paliers de gouvernement. Alors, le Québec était isolé et rejeté.

Lorsque le premier ministre Bourassa osa défendre les droits des Québécois et des Québécoises, il ne réussit qu'à se faire traiter de «mangeur de hot-dog» par son homologue fédéral d'alors, Pierre Trudeau.

Dans ce manque flagrant de considération où se prépara la tenue du référendum de 1980 les Québécois en avaient assez et il fallait absolument mettre le palier fédéral au pied du mur pour pouvoir arriver au moins à discuter. Le Québec devait se donner des armes afin d'obtenir le pouvoir de négocier. En tant que Québécoise et en tant que Canadienne, il me répugnait alors de nous voir relégués au second rang, et c'est pourquoi, madame la Présidente, j'ai accepté de présider la campagne du oui dans la circonscription de Louis-Hébert lors du référendum de 1980. Une victoire du oui au référendum m'apparaissait la seule voie de sortie possible afin que le gouvernement Trudeau accepte de négocier avec le gouvernement québécois. Malheureusement, à l'époque du référendum en 1980, on nous a promis, aux électeurs du Québec, que s'ils votaient non cela ne signifierait pas pour autant qu'ils acceptaient le *statu quo* mais plutôt qu'ils souhaitaient le renouvellement du fédéralisme. A l'époque, on n'a pas vraiment expliqué en détail ce que serait ce fédéralisme renouvelé, mais je pense que tout le monde avait compris qu'il devait s'agir d'un fédéralisme dans la veine qu'avait toujours souhaitée les gouvernements québécois successifs.

Madame la Présidente, le gouvernement Trudeau a trahi les Québécois et les Québécoises. Récemment, un de mes collègues

d'en face, le député de Laval-des-Rapides (M. Garneau), suite à la lettre de Pierre Trudeau au journal *La Presse*, reconnaissait l'erreur magistrale commise en 1982 en déclarant que s'il avait réalisé le fond de la pensée de son chef d'alors, il aurait voté oui au référendum. Également, M^{me} Chaput-Rolland, un des membres éminents de la Commission Pepin-Robarts sur l'unité canadienne de 1977 à 1979, et porte-étendard du Comité du non lors du référendum de 1980, a déclaré, lors de son témoignage devant le Comité mixte spécial, et je cite:

«Au Québec, nous avons décidé il y a sept ans que le Canada était notre pays. Il reste à savoir si nous avons eu raison d'affirmer ainsi notre loyauté. Bien franchement, je me suis demandé en 1982 si les souffrances, les disputes et les réactions de rancœur qui ont suivi le référendum de 1980 avaient été bien nécessaires. Nous nous sommes prononcés en faveur du Canada, mais le Canada, par la voie de son gouvernement central, tant affairé qu'il était à préparer le rapatriement de l'Acte de l'Amérique du Nord britannique de 1867, a fait fort peu de cas de ceux qui venaient d'affirmer ouvertement leur volonté de rester au sein de ce pays. Les promesses et les rêves se sont envolés en fumée. Pas un seul Québécois ne voudrait revivre cette période de notre histoire.»

Madame la Présidente, l'isolement du Québec est un problème que nous avons dû prendre en charge à notre arrivée au pouvoir. Il nous fallait éviter de le léguer à une autre génération qui aurait peut-être eu à le régler dans des circonstances plus difficiles, en des temps moins favorables.

Madame la Présidente, depuis l'Entente Meech-Langevin, je suis fière d'être Québécoise et fière d'être Canadienne. Je puis dire à toute la population canadienne que je parle ici avec mon cœur. Je ne prétends pas être spécialiste du droit constitutionnel, mais je sais que, au plus profond de moi-même, enfin le Québec a repris la place qui lui revenait, que ses droits ont été enfin reconnus après tant d'années de confrontation et je vous avoue que j'en ressens beaucoup d'émotion. Cette entente, madame la Présidente, reconnaît les aspirations fondamentales des Québécois et, comme l'écrivait Michel Roy dans *La Presse* du 2 mai 1987: «ce qui s'est passé jeudi dans les collines de la Gatineau tient du prodige. Cette entente, dans une large mesure, accède aux cinq demandes qu'avait formulées le gouvernement Bourassa après son accession au pouvoir. Il s'agit d'un accord qui justifie pleinement l'adhésion du Québec à la Loi constitutionnelle. Il protège les droits historiques et les aspirations légitimes du Québec. Il consacre le caractère distinct du Québec. Il reconnaît la dualité canadienne qu'Ottawa et les provinces s'entendent à protéger. MM. Bourassa et Mulroney ont raison d'y voir l'aboutissement d'une journée exceptionnelle.»

Le constitutionnaliste, Robert Décarie, lors d'une entrevue accordée à l'émission *Le Point* du 1^{er} mai 1987, déclarait, et je cite: «On ne s'attendait pas à ce que la notion de société distincte apparaisse dans le même texte de la Constitution. Les tribunaux vont pouvoir en tenir compte beaucoup plus que s'il s'était agi d'un préambule. Les tribunaux sont autorisés maintenant à dire que le Québec a le pouvoir et le devoir de protéger la langue française.